

VACCINATION ET COVID-19
INFORMATION AUX SAGES-FEMMES
(Eléonore BLEUZEN, Adrien GANTOIS, Laurent GAUCHER)

Rappels sur la loi du 6 août 2021

• **Pour les soignant.e.s :**

Obligation vaccinale (1 dose) pour le personnel médical à partir du 15 septembre 2021, obligation des 2 doses à partir du 15 octobre 2021.

• **Pour les patient.e.s :**

Pass sanitaire demandé pour les consultations programmées dans les établissements médico-sociaux.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [note de la Direction de l'information légale et administrative \(Premier ministre\)](#) ou directement le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Vaccination et grossesse

- Le rapport bénéfice/risque est en faveur d'une vaccination dès la période préconceptionnelle ou de début de grossesse ;
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page COVID du CNSF : <https://www.cnsf.asso.fr/covid-19/>

Préconisations du CNSF du 9 août 2021

Nous sommes tou.te.s tenu.e.s de respecter la loi.

Le pass sanitaire actuel témoigne indifféremment d'une vaccination complète ou d'un test (idéalement PCR) négatif. Cependant, d'un point de vue médical, une femme vaccinée a un risque de transmettre le virus (ce risque dépend notamment de la circulation du virus) mais est à faible risque de développer une forme grave de la COVID-19. À l'inverse, une femme non-vaccinée avec un test de dépistage négatif est à faible risque de transmettre le virus mais reste à risque de développer une forme grave de la COVID-19.

• **Partant de ce constat, le CNSF préconise aux sages-femmes :**

- de privilégier l'accès et la continuité des soins en acceptant toutes les femmes en consultation et/ou examen individuel, avec ou sans pass sanitaire valide ;
- d'interroger les femmes à chaque consultation/séance/échographie sur leur statut vaccinal et de répondre à leurs demandes d'information le cas échéant ;

- de privilégier le dialogue avec les femmes en leur demandant leur statut vaccinal et/ou PCR plutôt que d'exiger un justificatif (l'utilisation de l'application #tousanticovidverif est possible mais non préconisée car elle ne permet pas de faire la différence entre vaccination et test négatif) ;
 - de maintenir les gestes de protection habituels (gestes barrière, port du masque, hygiène, désinfection, aération, ...).
- **Plus spécifiquement, il est préconisé aux sages-femmes libérales :**
- de privilégier les consultations/examens individuels ;
 - de permettre à chaque femme vue en consultation/échographie d'être accompagnée d'une personne de son choix, indépendamment du pass sanitaire de cet accompagnant ;
 - d'éviter de laisser les personnes non-vaccinées trop longtemps en salle d'attente sans aération avec l'extérieur possible (attente dans un espace aéré, éventuellement dans la rue plutôt que dans une salle d'attente collective non-aérée) ;
 - d'éviter tout rassemblement dans un même temps et lieu de femmes avec un test de dépistage négatif et de femmes vaccinées (ne pas mélanger ces deux populations) ;
 - réserver les séances de préparation à la naissance et à la parentalité collectives aux seules personnes vaccinées ;
 - proposer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité individuelle ou en téléconsultation aux femmes non-vaccinées.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter cette page qui recense toutes les dernières communications officielles sur le COVID-19 et la vaccination : <https://www.cnsf.asso.fr/covid-19/>

